



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**MD-SIL rot Automatikkartusche  
Numero d'article MSI.R.K200**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Revêtement d' étanchéité

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** Marston Domsel GmbH  
Bergheimer Str. 15  
53909 Zülpich / ALLEMAGNE  
Téléphone 0 22 52 / 94 15 - 0  
Téléfax 0 22 52 / 17 44  
Site internet [www.marston-domsel.de](http://www.marston-domsel.de)  
E-mail [info@marston-domsel.de](mailto:info@marston-domsel.de)

#### Secteur informatique

**Informations techniques** [info@marston-domsel.de](mailto:info@marston-domsel.de)

**Fiche de Données de Sécurité** [sdb@chemiebuero.de](mailto:sdb@chemiebuero.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organe consultatif** +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 Classification ( Règlement (CE) No 1272/2008 )

Aerosol 3: H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### 2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Pas de classification.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.

#### Marquage selon règlement (CEE) 1272/2008 [CLP]

**Pictogrammes de danger** aucun

**Mention d'avertissement** ATTENTION

**Mentions de danger** H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

**Conseils de prudence** P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

**Caractéristique particulière** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.



### SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

#### Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - <5	Propyltriacétoxysilan CAS: 17865-07-5, EINECS/ELINCS: 241-816-9, ECB-Nr.: 01-2119966899-07-XXXX GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 EEC: C, R 34
1 - <2,5	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane CAS: 811-97-2, EINECS/ELINCS: 212-377-0, ECB-Nr.: 01-2119459374-33-XXXX GHS/CLP: Press. Gas (*): H280
1 - <2,5	Triacétate de méthylsilanetriyle CAS: 4253-34-3, EINECS/ELINCS: 224-221-9, ECB-Nr.: 01-2119962266-32-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1C: H314 EEC: C, R 22-14-34

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Demander l'avis d'un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>).  
Hydrocarbures non brûlés.  
Les boîtes à gaz explosantes peuvent être projetées fortement en dehors du feu.



### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

L'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement - Du récipient tenir à l'écart.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuel.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour acides).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2



**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Conc. [%]	Substance
5 - <10	Dieisentrioxid CAS: 1309-37-1, EINECS/ELINCS: 215-168-2 VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m <sup>3</sup> , TMP(n°): 44
1 - <5	Dioxyde de silicium CAS: 112945-52-5, EINECS/ELINCS: 231-545-4, ECB-Nr.: 01-21193379499-16-XXXX VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m <sup>3</sup> Acide acétique CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6, ECB-Nr.: 01-2119475328-30-XXXX VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: FT 24 VLCT: Valeur limite court terme (15min): 10 ppm, 25 mg/m <sup>3</sup>

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)**

Conc. [%]	Substance / CE VALEURS LIMITES
	Acide acétique CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6, ECB-Nr.: 01-2119475328-30-XXXX 8 heures: 10 ppm, 25 mg/m <sup>3</sup>

**DNEL**

Conc. [%]	Substance
1 - <2,5	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane, CAS: 811-97-2 Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 13936 mg/m <sup>3</sup> . Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2476 mg/m <sup>3</sup> .
1 - <2,5	Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3 Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme: 14,5 mg/kg bw/d. Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 31 mg/m <sup>3</sup> . Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 31 mg/m <sup>3</sup> . Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 25 mg/m <sup>3</sup> . Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 25 mg/m <sup>3</sup> . Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 14,5 mg/kg bw/d. Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 7,2 mg/kg bw/d. Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme: 7,2 mg/kg bw/d. Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 1 mg/kg bw/d. Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 5,1 mg/m <sup>3</sup> . Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 6,3 mg/m <sup>3</sup> . Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 6,3 mg/m <sup>3</sup> . Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme: 1 mg/kg bw/d. Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 5,1 mg/m <sup>3</sup> .
1 - <5	Propyltriacétoxysilan, CAS: 17865-07-5 Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 85,39 mg/m <sup>3</sup> . Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 12,11 mg/kg bw/d. Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 6,05 mg/kg bw/d. Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 21,06 mg/m <sup>3</sup> . Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 6,05 mg/kg bw/d.

**PNEC**

Conc. [%]	Substance
1 - <2,5	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane, CAS: 811-97-2 sédiment (Eau de mer), 0,75 mg/kg.



	Eau de mer, 0,01 mg/l.
	Eau douce, 0,1 mg/l.
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 73 mg/l.
1 - <2,5	Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3
	soildu sol, 0,145 mg/l.
	Eau de mer, 0,1 mg/l.
	Eau douce, 1,0 mg/l.
	sédiment (Eau de mer), 0,34 mg/kg.
	sédiment (eau douce), 3,4 mg/kg.
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/l.
1 - <5	Propyltriacétoxyasilan, CAS: 17865-07-5
	soildu sol, 0,00336 mg/l.
	Eau de mer, 0,002441 mg/l.
	Eau douce, 0,02441 mg/l.
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10,55 mg/l.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
<b>Protection des yeux</b>	Lunettes assurant une protection complète des yeux.
<b>Protection des mains</b>	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. En cas d'immersion: ≥ 0,5mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374).
<b>Protection corporelle</b>	non applicable
<b>Divers</b>	Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
<b>Protection respiratoire</b>	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P2.
<b>Risques thermiques</b>	non applicable
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Voir le SECTION 6+7.



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	pâteux Press-Pack
Couleur	rouge
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d' éclair [°C]	> 100
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	non déterminé
Limite supérieure d'explosion	non déterminé
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,08 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	ca. 70000 mPas (Ingrédient actif)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	non applicable

### 9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.  
Risque d'éclatement des récipients.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.  
Fort réchauffement.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Acide acétique.



## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Conc. [%]	Substance
1 - <2,5	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane, CAS: 811-97-2
	LC50, inhalatoire, Rat: 2.080.000 mg/m³/4h.
	NOAEC, inhalatoire, Rat: 208.000 mg/m³.
1 - <2,5	Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3
	LD50, oral, Rat: 1600 mg/kg.
1 - <5	Propyltriacétoxysilan, CAS: 17865-07-5
	LD50, oral, Human: 1460 mg/kg (Lit.).

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant (lapin).

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non irritant (lapin).

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** non déterminé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** non déterminé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** non déterminé

**Mutagénèse** non déterminé

**Toxicité sur la reproduction** non déterminé

**Cancérogénèse** non déterminé

#### Remarques générales

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.  
 Le produit a été classifié sur la base des datas toxicologiques.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
1 - <2,5	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane, CAS: 811-97-2
	LC50, (96h), Salmo gairdneri: 450 mg/l.
	EC50, (72h), Selenastrum capricornutum: > 118 mg/l.
	EC50, (48h), Daphnia magna: 980 mg/l.
1 - <5	Propyltriacétoxysilan, CAS: 17865-07-5
	LC50, (96h), Brachidanio rerio: 251 mg/l (Lit.).
	EC50, (48h), Daphnia magna: 62 mg/l (Lit.).
	IC50, (72h), Scenedesmus subspicatus: 73 mg/l (Lit.).

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration** non applicable

**Biodégradabilité** non applicable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.



## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

#### Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets  
(recommandé) 070217  
160504\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets  
(recommandé) 150102  
150104

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID UN 1950 AÉROSOLS 2.2

- Code de classification 5A

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 1 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

Transport fluvial (ADN) UN 1950 AÉROSOLS 2.2

- Code de classification 5A

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG UN 1950 Aerosols 2.2 -

- EMS F-D, S-U

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 1 I

Transport aérien selon IATA UN 1950 Aerosols, non inflammable 2.2

- Etiquettes de danger







#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2013); IMDG-Code (2013, 36. Amdt.); IATA-DGR (2014)
<b>RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- <b>Observer les restrictions d'emploi</b>	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- <b>VOC (1999/13/CE)</b>	0 %

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

### SECTION 16: Autres informations

#### 16.1 Phrases-R (SECTION 3)

R 34: Provoque des brûlures.  
R 22: Nocif en cas d'ingestion.  
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.

#### 16.2 Mentions de danger (SECTION 3)

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



### 16.3 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]  
IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]  
LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]  
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

### 16.4 Autres informations

**Tarif douanier:**

non déterminé

**Méthode de classification**

Aérosol 3: H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)

**Positions modifiées**

SECTION 15 ajouté: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
SECTION 2 ajouté: Aérosol 3  
SECTION 2 ajouté: H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
SECTION 2 supprimé: R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau.  
SECTION 2 supprimé: Irritant  
SECTION 4 ajouté: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
SECTION 4 ajouté: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
SECTION 7 ajouté: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
SECTION 7 ajouté: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
SECTION 7 ajouté: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
SECTION 11 ajouté: Non irritant (lapin).  
SECTION 11 ajouté: Non irritant (lapin).



Copyright: Chemiebüro®